INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Livre V)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation sur la commune de Pierre de Bresse

PETITIONNAIRE:

BIOENERGIE PIERROISE - siège social : 99 route de Lons le Saunier – 71270 PIERRE DE BRESSE

OBJET DE LA DEMANDE:

Exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Pierre de Bresse Rubrique n° 2781-1-b de la nomenclature des installations classées.

DUREE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

du lundi 24 août 2020 au lundi 21 septembre 2020 inclus

DEPOT DU DOSSIER et RECUEIL DES OBSERVATIONS

Pendant la durée de la consultation du public, le dossier restera déposé à la mairie de Pierre de Bresse où toute personne pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h - dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

Le dossier est publié sur le site internet de la préfecture : http://www.saone-et-loire.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet à la mairie de Pierre de Bresse. Les observations peuvent également être adressées à la préfecture, par courrier (bureau de la réglementation et des élections - 196 rue de Strasbourg - 71000 MACON) ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

DECISION

La demande fera l'objet d'une décision d'enregistrement émanant de M. le préfet de Saône-et-Loire. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.